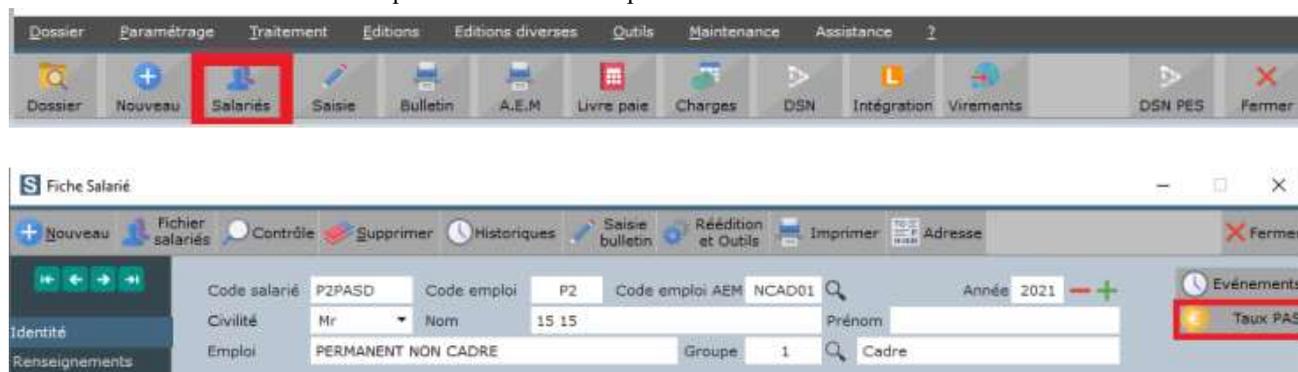


# Taux PAS - Taux et Futur Taux

## 1°) Le « taux » actuel

Allez dans la fiche du salarié en cliquant sur « **Salariés** » puis dans « **Taux PAS** ».



Cette fenêtre s'affiche :

The screenshot shows a window titled 'Historique des taux de prélèvements à la source'. A green banner at the top states: 'Le dernier taux est encore valide 50 jour(s) (30/11/2021)'. Below is a table with the following data:

Date du taux	Identifiant CRM	Taux	Futur taux	Date d'effet du futur taux
23/09/2021 15:05:02	[REDACTED]	7.30		

Le « **Taux** » actuel est récupéré lors de l'intégration de votre fichier TOPAze dans « **Traitement** », « **TOPAze** » puis « **Récupération du fichier.xml de net-entreprise dans le tableau de bord sur le service TOPAze.** », ou de votre fichier CRM dans « **Traitement** », « **Récupération CRM** ».

Vous devrez au préalable déposer une demande de taux sur le site NET Entreprise ou IZILIO.

Le « **Taux** » actuel est valable 2 mois. Ici il a été récupéré en septembre 2021 il sera donc valide jusqu'au 30/11/2021.

Rappel : c'est la date de paiement qui compte pour la prise en compte du taux.

### Exemple :

Le salarié a travaillé du 01/11/2021 au 15/11/2021 payé le 30/11/2021, le taux est valide, donc 7.30 % sera utilisé.

Le salarié a travaillé du 01/11/2021 au 15/11/2021 payé le 01/12/2021, le taux ne sera plus valide, un taux non personnalisé sera alors pris en compte, en fonction de la grille disponible sur notre site en cliquant ici : [Grille taux non personnalisés](#) .

## 2°) Le « Futur taux »

Le « **Futur Taux** » n'est pas obligatoirement présent, il apparaît lorsque le salarié a fait l'objet d'un changement de taux auprès de la DGFIP.

Il sera mis à jour lors de l'intégration de votre fichier Topaze dans « **Traitement** », « **TOPAze** » puis « **Récupération du fichier.xml de net-entreprise dans le tableau de bord sur le service TOPAze.** », ou de votre fichier CRM dans « **Traitement** », « **Récupération CRM** ».

Le « **Futur Taux** » est valable 2 mois, ici la « **Date d'Effet du futur taux** » est au 01/10/2021, il sera donc valide jusqu'au 31/12/2021.

Rappel : c'est la date de paiement qui compte pour la prise en compte du taux.

Dans ce cas il apparaîtra comme ci-après :



Date du taux	Identifiant CRM	Taux	Futur taux	Date d'effet du futur taux
23/09/2021 15:05:02	[REDACTED]	7.30	8.50	01/10/2021

### Exemple :

Un salarié a travaillé du 01/09/2021 au 15/09/2021 payé le 30/09/2021, le taux pris en compte sera de 7.30 % puisque la « **Date d'effet du futur taux** » est au 01/10/2021 et valide, sinon se sera un taux non personnalisé qui sera pris en compte, en fonction de la grille disponible sur notre site en cliquant ici : [Grille taux non personnalisés](#) .

Un salarié a travaillé du 01/10/2021 au 15/10/2021 payé le 15/10/2021, le taux pris en compte sera de 8.50 % puisque la « **Date d'effet du futur taux** » est au 01/10/2021.

A noter que le futur Taux sera prioritaire sur le taux de base si la date de paiement le permet.